



<https://impotsdirects.public.lu>

Bureau d'imposition: _____

Nom du contribuable: _____

Revenus provenant de la location de propriétés bâties

(Annexe à la déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2020)

Lorsque l'immeuble est entièrement loué, les parties grises du formulaire ne sont pas à remplir

Ligne					
1	Immeuble sis à _____		Prix terrain	+	_____
2	Rue _____ No _____		Frais d'acte	+	_____
3	Construit en _____ Achevé au _____ Acheté en _____		Prix d'acquisition/construction	+	_____
4			Prix immeuble	=	_____
5	Valeur unitaire de l'immeuble _____		Remboursement TVA _____		

I. RECETTES DE LOCATION ET DETERMINATION DES QUOTES-PARTS ¹⁾

7	A) Parties de l'immeuble louées et loyers							
8	perçus en 2020							
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15	B) Parties de l'immeuble donnant lieu à l'imposition d'une valeur locative forfaitaire dans le chef du propriétaire							
16	Valeur unitaire à répartir : _____							
17	1) Habitation personnelle							
18	2) Habitations cédées à titre gratuit							
19	C) Parties de l'immeuble occupées à des propres fins professionnelles							
20	(y compris habitation mise à la disposition d'un membre du personnel)							
21	Total des recettes A) + B) + C)							+
22	Total des frais d'obtention (ligne 50)							-
23	Revenus locatifs nets (ligne 21 - ligne 22)							=
24	Exemption 50% des revenus locatifs nets (art. 115, no 22a L.I.R.)							-
25	Abattement suite à une renonciation complète/partielle au loyer touché en vertu d'un bail commercial (l'annexe 191 "Abattement pour réductions de loyer accordées" et une copie du bail sont à joindre)							-
26	Revenu net de la location (à reporter au modèle 100, feuille L, cellules 1001 à 1004)							=

1) Pour déterminer les quotes-parts, il peut être tablé sur la relation entre les valeurs locatives brutes réelles ou bien sur la relation entre les surfaces des locaux compte tenu de leur situation.

2) A partir du 1/1/2017, la valeur locative forfaitaire de l'habitation occupée en vertu du droit de propriété ou à titre gratuit ou en vertu d'un droit de jouissance viager légal est fixée à 0% de la valeur unitaire de l'habitation.

Ligne	Frais d'obtention de l'année 2020 (en cas de déduction forfaitaire, veuillez passer à la ligne 43)			A remplir si une partie de l'immeuble donne lieu à l'imposition d'une valeur locative forfaitaire ²⁾		
27				Frais communs à l'immeuble entier		Frais particuliers relatifs à la partie louée
27	Frais d'entretien et de réparation déductibles en 2020					
	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement	Montant	Montant	Montant
28						
29						
30						
31	Étalement des dépenses importantes d'entretien et de réparation					
32	Fraction des dépenses importantes de l'année 2020 (selon ligne 54) _____					
33	Fraction des dépenses importantes des années antérieures (selon déclaration(s) de (des) l'année(s) : _____) _____					
34	Frais d'obtention divers non remboursés par le locataire					
	Assurance-incendie, assurance responsabilité civile _____					
35	Electricité, chauffage, eau _____					
36	Divers (fournir détails en annexe) _____					
37	Amortissement					
	désignation du bien	taux	valeur à amortir	amortissement		
38						
39						
40	total :					
41	Quote-part louée de l'immeuble: _____ %.			total :		→
	Frais communs relatifs à la partie louée à reporter					→
42					Sous-total :	
43	Option pour le procédé de la déduction forfaitaire des frais d'obtention ³⁾					
	La déduction forfaitaire, des frais énumérés aux lignes 27 à 41, est fixée à 35% du loyer brut sans pouvoir dépasser 2 700 €					<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
44				quote-part relative à		
	Montant global	l'habitation personnelle (voir lignes 48 et 49)	l'habitation cédée à titre gratuit (voir lignes 48 et 49)	la partie louée		
44	Intérêts de dettes					→
45	Rentes et charges permanentes					→
46	Frais de gérance					→
47	Impôt foncier, taxe de canalisation, taxe d'enlèvement des ordures					→
48	↓ ⁴⁾			Total des frais relatifs à la partie louée :		
48	Quote-part des intérêts ou arrrages de rentes de la partie habitée personnellement ou cédée gratuitement ⁴⁾					
49	Frais d'obtention de la partie non louée engagés avant l'occupation (veuillez fournir les détails en annexe)					
50	Total des frais d'obtention (à reporter à la ligne 22) :					
51	Détail des dépenses importantes d'entretien et de réparation de 2020 pour lesquelles l'étalement est demandé sur _____ années (maximum 5 années). La fraction relative à l'année 2020 est à reporter à la ligne 32.					
	Nom et adresse de l'entrepreneur, de l'artisan ou du fournisseur	Genre des travaux	Date du paiement	Montant		
52						
53						
54	Total des dépenses importantes :					
55	Détail des dettes, des arrrages de rentes et des charges permanentes (à reporter aux lignes 44, 45 et 48)					
	Nom de l'établissement de crédit ou nom et adresse du bénéficiaire de la rente	Relation économique de la dette ou nature de la rente	Montant de la dette à la fin de l'année	Intérêts débiteurs ou charges acquittés		
56						
57						
58	Total des intérêts débiteurs ou/et des charges :					

3) Cocher la case utile

4) A partir de l'occupation, la déduction des frais est limitée aux intérêts de dettes et aux rentes et charges permanentes (maximum déductible: voir feuille L du modèle 100, rubrique L2)